Image not found or type unknown

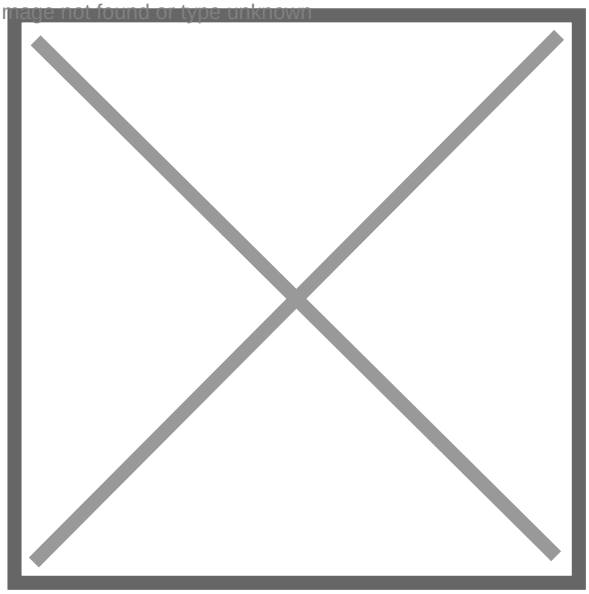

# Responsabilité de la banque - faux cheque

Par **pouegpoueg**, le **08/01/2010** à **16:23**

Bonjour,
J'ai vendu une fontaine. Le vendeur m'a donné un chèque de banque étranger de la ING Bank Amsterdam. La société Générale, ma banque ,m'informe qu'il faut 6 semaines avant que ce soit crédité. L'acheteur est venu chercher la fontaine 9 semaines après, car il devait retourner chez lui. Au bout de 15 semaines ma banque me tél. en me disant que c'est un chèque frauduleux. Je n'ai pas état crédité mais si la Société Générale avait respecté les délais je n'aurai pas donner le produit à l'acheteur. Ai-je un recours contre la banque pour pouvoir récupérer mon dû ?
Merci par avance de vos conseils. Il s'agit tout de même de 2000€

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés